

Article

« Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille »

Évelyne Lapierre-Adamcyk, Céline Le Bourdais et Valérie Martin

Cahiers québécois de démographie, vol. 38, n° 1, 2009, p. 5-39.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/039987ar>

DOI: 10.7202/039987ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille

ÉVELYNE LAPIERRE-ADAMCYK^{*}, CÉLINE LE BOURDAIS^{}
ET VALÉRIE MARTIN^{***}**

Monoparentalité et recomposition familiale font dorénavant partie de la vie familiale. Dans ce contexte, souvent les parents séparés ne vivent plus au quotidien avec leurs enfants, sans que ne s'éteignent les droits et les obligations qui les unissent. Le maintien de ces relations parent-enfants met en cause la pertinence de la définition statistique de la famille fondée sur la corésidence. Les résultats d'une analyse fondée sur l'Enquête sociale générale de 2001 réalisée par Statistique Canada montrent que le nombre de ménages qui, à un moment ou l'autre, accueillent des enfants de moins de 18 ans augmente de 13 %, lorsque l'on tient compte du réseau familial extra-résidentiel. La vérification de l'existence de relations concrètes entre parents et enfants qui ne vivent pas ensemble rencontre cependant des embûches liées aux perceptions divergentes des parents selon qu'ils habitent ou non avec leurs enfants, ainsi qu'aux difficultés associées à la représentativité des échantillons des parents non résidents.

English abstract, p. 39

Depuis quelques décennies, la démographie de la famille a fait montre d'une grande effervescence et a souffert simultanément d'un profond désarroi. Effervescence provoquée par la diversité des changements fami-

* Université de Montréal, Québec, Canada.

** Université McGill, Montréal, Québec, Canada.

*** Otto Friedrich University, Bamberg, Allemagne.

Cette recherche a bénéficié de l'appui du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et de la Chaire de recherche du Canada en *Statistiques sociales et changement familial* de l'Université McGill. Les analyses ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) qui procure aux chercheurs un accès aux données détaillées des grandes enquêtes de Statistique Canada. Les opinions exprimées par les auteurs n'engagent qu'elles-mêmes. Une version légèrement différente de ce texte a été présentée au XXVI^e Congrès international de la population organisé par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Marrakech, septembre 2009.

liaux, leur ampleur et leur originalité ; désarroi causé par la nature inusitée de ces changements, par la mise en question des définitions traditionnelles de la famille et par le défi que posent l'observation des nouveaux comportements ainsi que la nécessité d'adapter les méthodologies aux nouvelles réalités.

Les transformations de la famille, au Canada comme ailleurs en Occident, se caractérisent par l'instabilité conjugale, le recul du mariage légal comme fondement de la vie de couple et la montée spectaculaire de l'union libre comme base de la vie de couple et de la formation de la famille. Ces changements ont eu pour effet de modifier les structures familiales de façon marquée : depuis le début des années 1980, on a observé une augmentation de l'importance des familles monoparentales, un recul de la famille intacte fondée sur le mariage, une augmentation marquée des familles recomposées fondées sur l'union libre.

La croissance de la monoparentalité et de la recomposition familiale s'accompagne nécessairement d'une modification des liens qui unissent parents et enfants qui ne vivent pas sous le même toit au quotidien. Tout en étant transformés par rapport à ce qu'ils étaient dans le cadre de la famille intacte, ces liens ne disparaissent pas après la rupture de l'union conjugale ; ils sont cependant occultés dans la statistique de la famille qui découle des sources de données habituelles, comme les recensements et les grandes enquêtes socio-démographiques. Ces sources s'appuient sur la notion de corésidence des parents et des enfants et ne parviennent donc plus à représenter l'univers réel des familles.

Cet article propose une réflexion sur les effets de la contrainte qu'impose cette définition statistique de la famille, sur l'identification et le repérage des structures familiales nouvelles. À la lumière d'une investigation des données rétrospectives de l'Enquête sociale générale de 2001¹ réalisée par Statistique Canada, nous tenterons de cerner le réseau familial plus large auquel participent les individus, même s'ils n'habitent pas au quotidien sous le même toit.

Contexte de la recherche en démographie de la famille

La diversification des structures familiales résulte des transformations profondes des comportements démographiques observées dans la plupart

1. Ce texte est une version modifiée de la deuxième partie du rapport de recherche Lapierre-Adamcyk et Le Bourdais (2008) soumis au ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada.

des sociétés occidentales. La famille canadienne ne fait pas exception et, depuis les années 1960, elle s'est modifiée progressivement à la suite de la baisse rapide de la fécondité (Romaniuc, 1984), de la progression du divorce et de l'instabilité conjugale (Turcotte et Bélanger, 1997), du recul du mariage et de la montée de l'union libre (Dumas et Bélanger, 1997). L'ensemble de ces changements forme ce qu'il est convenu d'appeler la « seconde révolution démographique » (Van de Kaa, 1987 ; Lesthaeghe, 1995), laquelle se caractérise par une diversification importante des structures familiales : augmentation des familles fondées sur l'union libre, progression des familles monoparentales et recomposées (Péron *et al.*, 1999 ; Statistique Canada, 2002). À ces nouvelles familles s'ajoutent aussi celles des couples homosexuels, des couples fondés sur l'union civile (Québec), et des couples vivant chacun chez soi (Villeneuve-Gokalp, 1997 ; Milan et Peters, 2003 ; Levin, 2004 ; Lapierre-Adamcyk et Le Bourdais, 2004).

Pendant les décennies 1970 et 1980, la notion de cycle de la vie familiale a alimenté les travaux (Glick, 1977 ; Péron et Lapierre-Adamcyk, 1986). Les limites, tant conceptuelles que statistiques, de cette notion ont provoqué un changement de perspective qui est dorénavant centrée sur l'observation et l'analyse des trajectoires familiales des hommes, des femmes et des enfants (Hareven, 1978 ; Péron *et al.*, 1999). L'étude des trajectoires individuelles a mis en évidence la multiplicité des cheminements suivis, documenté le recul inéluctable des parcours traditionnels ordonnés et révélé l'enchevêtrement des multiples dimensions de la vie des individus : départ du foyer d'origine, trajectoire éducative et professionnelle, histoire conjugale et féconde (Billette *et al.*, 2006 ; Bernard, 2007). De façon simultanée, la prise de conscience de ces nombreux changements a orienté la recherche vers un questionnement de la définition même de la famille (Meulders-Klein et Théry, 1993) et des nouveaux liens qui unissent parents et enfants (Joyal, 1999). La diversification des formes familiales (Marcil-Gratton *et al.*, 2003), en particulier l'émergence des recompositions familiales qui découlent de l'instabilité conjugale (Cherlin et Furstenberg, 1994), a provoqué une remise en question de la notion même de « parent » qui dorénavant s'écarte de la rigidité des concepts définissant la famille par les liens biologiques et la corésidence des parents et des enfants. C'est ainsi que les travaux sur la paternité (Juby et Le Bourdais, 1998), sur le rôle des beaux-parents auprès des enfants de leur conjoint (Goldscheider *et al.*, 1996), sur le maintien des liens entre parents et enfants qui ne résident pas sous le même toit (Manning et Smock, 1999 ; Quéniart, 2002 ; Le Bourdais *et al.*, 2001), sur le rôle que joue le droit dans la redéfinition des responsa-

bilités parentales (Joyal, 2002), sur les conséquences des séparations et des recompositions familiales sur la vie des enfants (Saint-Jacques *et al.*, 2004 ; Kerr et Beaujot, 2002, 2003), sur les ramifications des familles recomposées et l'extension du réseau familial à l'extérieur du foyer (Martin et Le Bourdais, 2008), sur les responsabilités familiales et le sentiment d'appartenance à une famille qui échappe à la notion de coresidence (Morgan *et al.*, 2003 ; Stewart, 2001, 2005), occupent dorénavant une place grandissante dans les rencontres et les publications scientifiques, tout autant que dans les débats sociaux qui portent sur la vie familiale.

Les préoccupations que suscite l'existence d'un réseau familial qui déborde le cadre du ménage ne sont pas nouvelles dans la littérature socio-démographique (pour une revue, voir Le Bourdais *et al.*, 1991). Très tôt après l'adoption au début des années 1970 des expressions « monoparentalité » et « famille monoparentale », plusieurs chercheurs ont contesté leur légitimité. On reconnaît volontiers que ces expressions conviennent pour caractériser une réalité ancienne, celle des familles brisées par le décès prématuré du père ou de la mère. L'émergence d'une nouvelle catégorie de mères seules, qui ne sont plus des filles-mères ou des veuves, mais plutôt des « mères sans alliance », c'est-à-dire des mères ayant rompu leur union (mariage ou union de fait) et ayant obtenu la garde de leur(s) enfant(s), correspond à une « nouvelle monoparentalité », marquée au sceau de la féminisation des responsabilités parentales, et du rajeunissement et de l'appauvrissement des parents uniques (Dandurand et St-Jean, 1988). Dans ce nouveau contexte, le vocable « famille monoparentale » serait inapte à traduire la réalité familiale contemporaine, autant celle des enfants qui ne vivent pas au quotidien avec leurs deux parents, que celle de leurs parents séparés. La pluralité des situations monoparentales observées, la place et la durée relative qu'elles occupent dans l'itinéraire familial des individus concernés mettent en cause la pertinence de cette catégorie englobante qui, justement, tend à occulter cette diversité (Dandurand et Saint-Jean, 1988 ; Lefaucheur, 1988a, 1988b ; Le Gall et Martin, 1987). Plus spécifiquement, comme l'écrit Lefaucheur (1988a : 4), l'enfant qui est « gardé » dans un foyer monoparental a deux parents vivants, et donc au moins potentiellement deux foyers parentaux ; il se trouve même inclus dans un réseau « parental-familial » élargi aux nouveaux époux, compagnons ou partenaires de ses parents, ainsi qu'à leurs enfants éventuels, voire à leurs parents.

Ces observations mènent inévitablement à la question de la recomposition familiale. Dès la fin des années 1980, Théry (1987) propose une

réflexion sur les familles qui se forment par le remariage de personnes divorcées. Par opposition à la famille recomposée qui, après veuvage, se créait à partir d'une famille amputée définitivement d'un de ses membres ou, si l'on veut, d'une de ses composantes, la famille recomposée après séparation ou divorce diffère en ce qu'elle se construit par l'ajout d'un nouveau membre, un beau-père ou une belle-mère. Mais l'addition de cette nouvelle personne ne fait pas automatiquement disparaître le père ou la mère qui ne réside pas avec les enfants. Certes, plusieurs travaux antérieurs ont montré que la prise en charge des enfants par les deux parents est loin d'être toujours égale à la suite de la rupture d'union. Dans la majorité des cas, la mère assumera la charge des enfants au quotidien, mais le père naturel ou biologique, parent non gardien, ne perd pas pour autant ses obligations affectives et matérielles, ni ses privilèges (au moins de droit) de garde et de visite. La nature et la fréquence des liens entre parent non résidant et enfants pourront varier dans le temps et suivant les circonstances de chaque famille (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1988). On a en effet observé que de nombreux facteurs sont associés au maintien et à la fréquence des contacts entre le parent non résidant et ses enfants, la plupart du temps le père non résidant. Des chercheurs de disciplines diverses se sont intéressés à cette question dont l'importance est primordiale dès que l'on s'attache au sort des enfants touchés par la séparation de leurs parents et par la recomposition familiale (pour une revue des travaux en psychologie et psychologie sociale, voir Saint-Jacques *et al.*, 2004). Ces facteurs sont d'ordre socio-démographique, tels le type d'union, la durée écoulée depuis la séparation du couple, l'âge des enfants, la trajectoire conjugale des parents, la distance entre les résidences (Marcil-Gratton *et al.*, 2000 ; Swiss et Le Bourdais, 2009). D'autres sont d'ordre social ou psycho-social : le niveau d'éducation des parents et le revenu des mères et des pères (Swiss et Le Bourdais, 2009) ; les conditions de garde des enfants établies au moment de la séparation, tant légales qu'informelles, la garde partagée, la perception du désir du partenaire de partager la garde, l'évaluation des qualités parentales (Acoca, 2004 ; Beaudry et Parent, 1996), le degré de satisfaction des parents à l'égard des modalités de garde (Swiss et Le Bourdais, 2009) ; la qualité de la relation entre les parents séparés et les liens avec leurs familles d'origine (Ryan *et al.*, 2008). Cependant, les statistiques concrètes qui identifient les familles occultent le fait que le parent non résidant conserve souvent des liens d'intensité variable avec ses enfants, en limitant la famille aux membres qui vivent sous le même toit.

Développements récents et limites rencontrées dans l'étude des relations familiales

Certains chercheurs ont proposé, sans qu'il y ait eu de répercussions sur les pratiques de collecte, une nouvelle approche qui conçoit la famille comme pouvant être formée de deux foyers parentaux entre lesquels les enfants circulent : il s'agit d'un changement de perspective fondamental. Cette approche suppose que l'étude des relations familiales soit abordée par le biais de la circulation des enfants entre deux foyers, entre deux ménages, et non simplement à partir de la notion de résidence avec le parent gardien (Pitrou, 1987 ; Théry, 1987). Par le biais de la circulation des enfants et leur prise en charge entre deux ménages, la famille en vient en fait à déborder et à recouvrir la notion du ménage. Ce changement de perspective aurait pour effet de modifier radicalement la définition même des familles monoparentales et recomposées, telle qu'on la trouve dans la statistique courante. En effet, la définition de base, toujours utilisée, est tout à fait inapte à rendre compte de la réalité des « nouvelles » familles monoparentales et recomposées résultant d'une rupture d'union. Basée sur la notion de résidence de l'enfant avec le parent gardien et son conjoint, elle a pour effet d'exclure le deuxième foyer parental d'un enfant dont les parents sont séparés. Plusieurs arrangements familiaux sont possibles : par exemple, deux foyers monoparentaux formés d'un père et d'une mère sans conjoint qui accueillent l'enfant ; un « foyer monoparental » organisé autour de la mère et un « foyer bi-parental » formé autour du père (Lefaucheur, 1988b ; Glick, 1989). Une typologie de ces diverses situations devrait toutefois s'appuyer sur une analyse empirique des relations concrètes que les enfants entretiennent avec leurs deux parents séparés. Car si le fait de ne pas considérer comme appartenant à la même famille deux ménages parentaux séparés qui se partagent la charge d'un enfant est incohérent, il est sans doute tout aussi illogique d'envisager comme faisant partie du réseau familial de l'enfant le parent non-gardien avec qui il n'aura aucun contact. Bref, on le voit, au-delà d'une simple question théorique, la notion de famille pose aussi le problème de son opérationnalisation.

Étant donné l'ampleur et la persistance des changements familiaux, les questionnements sur l'opportunité de briser l'association entre famille et ménage, entre famille et coresidence de ses membres, se sont approfondis au cours des années 1990 à travers la multiplication des travaux sur les parcours de vie et les observations biographiques (Bonvalet et Lelièvre, 1995). À la suite d'une critique des concepts de ménage et de famille utilisés dans la production des statistiques qui décrivent les structures familiales et

de travaux exploratoires fondés sur des enquêtes biographiques, Bonvalet et Lelièvre proposent la notion d'entourage familial pour remplacer ces concepts et arriver à mieux rendre compte de la complexité des réalités familiales d'aujourd'hui. Ces auteures démontrent que cet entourage se limite à un nombre peu élevé de personnes qui font partie de la parenté légale et que les personnes interrogées reconnaissent comme leurs proches ; l'approche proposée présente le grand avantage de ne pas exclure du réseau familial des figures significatives qui ne résident pas avec le répondant (Bonvalet et Lelièvre, 1995 : 184, tableau 1). Elles concluent que lorsque l'on possède les informations rétrospectives sur les marqueurs démographiques définissant la vie conjugale et féconde des répondants, on peut classer les individus en fonction de leur « entourage » familial, en le limitant « aux parents, à leurs enfants et à leurs ex-conjoints (uniquement lorsqu'il y a des enfants) » (p. 188). Suite à ces réflexions critiques et à la mise en œuvre de l'Enquête « Biographie et entourage » sont nés des travaux fondamentaux qui montrent la nécessité de faire éclater la notion de corésidence pour définir la famille. Cette exigence, absolue dans le cas des familles monoparentales et recomposées formées par séparation, s'impose largement si l'on espère suivre l'évolution des familles dans le monde contemporain (Authier et Bidou, 2005 ; Clément et Bonvalet, 2005), en particulier lorsque le temps qui passe est pris en considération et que le lien entre les générations repose, non plus sur la proximité de la corésidence, mais sur la solidarité (Kempeneers *et al.*, 2007). On retrouve par ailleurs ces préoccupations dans des travaux qui portent sur la démographie de la famille africaine. Dans les sociétés où le lignage constitue la base de la famille, cette dernière déborde nécessairement le cadre du ménage ou de la concession, et l'inadéquation entre ménage et famille apparaît d'autant plus marquée (Pilon et Vignikin, 2005). De plus, la circulation des enfants provoquée par la pratique du « confiage » des enfants qui « constitue une des composantes de la structure et de la dynamique familiale » (Pilon et Vignikin, 2005 : 66), encore peu documentée en Afrique, représente une autre dimension de l'éclatement du cadre résidentiel pour définir la famille. Le confiage des enfants a aussi été identifié dans la société française au xx^e siècle (Lelièvre *et al.*, 2005) ; il a permis aux familles françaises et continue de permettre aux familles africaines de répondre aux besoins de sécurité ou d'éducation de leurs enfants en brisant le cadre résidentiel. Dans le cas des familles monoparentales et recomposées contemporaines, pour des raisons différentes, les enfants passent d'un ménage à l'autre et complexifient ainsi la composition des structures familiales.

Surgissent alors les questions relatives à l'insuffisance des sources pour témoigner de l'existence de structures familiales de plus en plus complexes. Déjà, le repérage des familles recomposées fondées sur la définition résidentielle de la famille pose problème, car pour bien les identifier, il faut disposer d'informations sur les liens qui unissent chaque membre du ménage les uns avec les autres. Ce type de renseignements est de plus en plus souvent recueilli dans les enquêtes, mais pas dans les recensements. Par ailleurs, le repérage du réseau familial extra-résidentiel nécessite de faire appel à la trajectoire conjugale et familiale des membres de la famille qui permet de distinguer la nature des unions antérieures, de même que la filiation des enfants qui partagent la vie des adultes, afin d'en préciser les modalités (Leridon, 1993 ; Le Bourdais *et al.*, 1991). Or, les données rétrospectives nécessaires à la poursuite de cet exercice ne sont que rarement disponibles.

Les préoccupations qui touchent aux limites imposées par la définition résidentielle de la famille ne semblent pas avoir eu beaucoup d'échos dans la littérature récente qui porte sur les structures familiales et sur la croissance des nouveaux types de famille. Les chercheurs se soucient plutôt des questions de comparabilité des définitions et de composition des ménages (Hoffmeyer-Zlotnik, 2008 ; Hoffmeyer-Zlotnik et Warner, 2008), des problèmes liés au double compte des personnes qui appartiennent à deux ménages (Toulemon et Pennec, 2008 ; Callister et Birks, 2006), mais on ne trouve guère de travaux empiriques et quantitatifs qui ont essayé de mesurer l'ampleur du réseau familial extra-résidentiel créé par la circulation des enfants entre les ménages de leurs parents séparés. En revanche, quelques textes traitent des adultes qui passent d'un ménage à l'autre : certains portent sur les personnes ayant des enfants qui forment des couples « vivant chacun chez soi » en entretenant des relations affectives stables avec une personne qui n'habite pas sous le même toit, cette personne pouvant jouer le rôle de beau-parent auprès des enfants (Villeneuve-Gokalp, 1997 ; Milan et Peters, 2003 ; Levin, 2004 ; Lapierre-Adamcyk et Le Bourdais, 2004). Par ailleurs, les frontières « floues » de ces familles apparaissent difficiles à distinguer comme le démontrent Brown et Manning (2009), à travers l'examen des déclarations souvent contradictoires des mères et de leurs enfants adolescents quant à la présence d'un conjoint (pour la mère) ou d'un beau-parent (pour l'adolescent), lesquelles déclarations sont d'autant plus irréconciliables que les trajectoires sont complexes.

Le texte qui suit vise essentiellement à explorer les données de l'ESG 2001 réalisée par Statistique Canada pour identifier les ménages dont les

membres participent à un réseau familial extra-résidentiel créé par la circulation des enfants et en mesurer l'ampleur dans l'univers des structures familiales. De plus, la même enquête nous renseigne de façon détaillée sur les liens que les répondants séparés déclarent entretenir avec leurs enfants lorsque ces derniers ne résident pas avec eux, et aussi sur la perception que le parent qui réside avec l'enfant a du comportement de son ex-conjoint. Ces analyses permettront de proposer une réflexion sur les limites respectives de la définition résidentielle de la famille et des possibilités de rendre compte de l'existence d'un réseau familial extra-résidentiel concret.

EXISTENCE ET AMPLEUR DU RÉSEAU FAMILIAL EXTRA-RÉSIDENTIEL : UN EXAMEN EMPIRIQUE À L'AIDE DE L'ESG 2001

Comment peut-on repérer les familles qui possèdent un réseau familial extra-résidentiel ? Combien de familles peuvent être classées comme ayant un réseau familial extra-résidentiel lié au fait que l'un ou les deux parents ont des enfants d'une union antérieure qui ne résident pas avec eux ? Quels sont les échanges qui s'opèrent entre les membres d'une famille dont certains membres sont à l'extérieur du foyer ? Quelle est la nature de ces échanges : soutien financier, contacts plus ou moins fréquents ? Quelle est la distance entre le parent non résidant et ses enfants ? La situation est-elle la même pour les enfants des familles monoparentales et pour ceux des familles recomposées ? Peut-on estimer combien de parents non résidents forment avec leurs enfants des unités « assimilables » aux familles monoparentales lorsque les contacts et échanges sont fréquents ?

Des familles définies par la résidence au réseau familial extra-résidentiel

Bien que la corésidence des membres de la famille immédiate soit la règle générale, le fait de ne pas partager le même logement n'entraîne pas automatiquement l'arrêt des relations entre conjoints ou entre parents et enfants. Les échanges affectifs et matériels continuent d'exister et le partage des ressources et des responsabilités peut et doit, dans certains cas, se poursuivre pour satisfaire aux besoins des uns et des autres. Dans l'univers complexe des familles d'aujourd'hui, où nombre d'enfants circulent entre les ménages de leurs deux parents séparés, il n'est pas suffisant d'inclure uniquement les personnes qui vivent sous le même toit pour comprendre les réalités familiales. Faut-il alors adopter une approche plus large et

englober les ménages des deux parents séparés même si les enfants n'y habitent qu'à temps partiel (Martin et Le Bourdais, 2008) ?

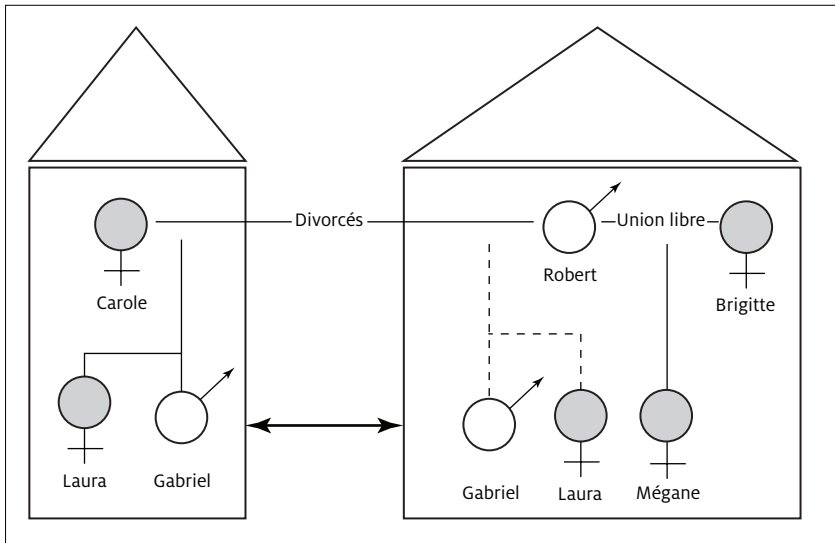
Nous rappellerons d'abord que la définition de la famille, qu'imposent les procédés de collecte, se limite aux membres d'une famille qui habitent sous le même toit. En situation de faible instabilité conjugale, quand la monoparentalité faisait suite au décès d'un parent et que le nouveau conjoint chaussait littéralement les souliers du parent décédé, ces procédés permettaient relativement bien de cerner les réalités familiales. Aujourd'hui, les modes de collecte basés sur la résidence évitent, entre autres, les doubles comptes à la fois de familles et d'enfants qui résulteraient de la prise en compte des enfants dans les ménages de chacun de leurs deux parents séparés. Ils ont cependant pour effet d'exclure, par exemple, du ménage d'un parent séparé les enfants qui habitent la majorité du temps chez l'autre parent, ou encore ceux vivant en garde partagée et qui, la veille du jour de l'enquête, se trouvaient chez leur autre parent. Dans ce cas, est-il judicieux de considérer que ces enfants n'appartiennent pas à la famille de ce père ou de cette mère vivant seul ou en couple, alors que ceux-ci maintiennent dans leur logement une chambre séparée pour leurs enfants et qu'ils leur consacrent temps et ressources sur une base régulière ?

Lorsqu'on adopte une perspective qui déborde le cadre usuel de la résidence, le nombre de ménages qui participent à un réseau ou une constellation familiale monoparentale ou recomposée augmente nécessairement. La petite histoire qui se rapporte à la situation familiale présentée ci-dessous et à la figure 1 permet d'illustrer cette réalité.

Carole et Robert se sont mariés au tout début de leur vie commune. Quelque temps après leur mariage, leur premier enfant, Gabriel, est né ; sa naissance a été suivie d'assez près par l'arrivée d'une petite sœur, Laura. Après plusieurs années passées ensemble, Carole et Robert ont décidé, d'un commun accord, de se séparer et d'assumer conjointement, à parts égales, la garde partagée de leurs enfants. C'est ainsi qu'une semaine sur deux, Laura et Gabriel habitent chez Carole, et l'autre, chez Robert. Ce dernier a formé une nouvelle union — libre, cette fois — avec Brigitte, et ensemble ils ont eu une petite fille, Mégane, qui est la demi-sœur de Laura et Gabriel. Comment ces deux ménages auraient-ils été classés s'ils avaient été interviewés dans le cadre de l'une des enquêtes sur la famille réalisées par Statistique Canada ?

Comme Gabriel et Laura font l'objet d'une garde partagée moitié-moitié, leurs parents auraient été informés par les enquêteurs de les déclarer comme faisant partie de leur ménage seulement s'ils avaient

FIGURE 1 Circulation des enfants d'un ménage à l'autre.
Changement des compositions familiales au gré de cette circulation



dormi chez eux le soir précédant l'enquête. Advenant le cas où ils se trouvaient chez leur mère, l'enquête aurait recensé deux familles : une famille monoparentale sous la conduite d'une mère, comptant deux enfants, et une famille biparentale intacte, formée d'un couple en union libre et de l'enfant née de leur union. Advenant le cas où Gabriel et Laura étaient chez leur père, l'enquête aurait identifié, d'un côté, un ménage non familial, comprenant une personne vivant seule, Carole, de l'autre, une famille recomposée mêlant des enfants nés de deux unions différentes. Dans l'approche centrée sur la résidence, à la fois le nombre et la composition des familles recensées varient, on le voit, en fonction de la situation observée au moment de l'enquête. Qui plus est, cette approche s'avère incapable de rendre compte de la réalité des ménages de Carole et Robert, entre lesquels Gabriel et Laura circulent de façon régulière.

Dans la démarche empirique qui suit, seuls les parents qui ont des enfants âgés de 18 ans ou moins sont pris en compte. En retenant ce critère, une première exploitation de l'Enquête sociale générale de 2001 retrace les répondants qui vivent avec au moins un enfant de 18 ans ou moins. On a également demandé à tous les répondants, hommes et femmes, s'ils avaient d'autres enfants qui demeurent *habituellement* avec eux qu'ils n'avaient pas mentionnés parce qu'ils étaient temporairement absents

(aux études ou chez leur autre parent, par exemple). Lorsqu'on tient compte de ces enfants qui résident à temps partiel dans le domicile des répondants, le nombre de familles avec enfants de 18 ans ou moins augmente quelque peu. Cette situation concerne un petit nombre de familles intactes dont les enfants poursuivaient des études, et elle touche essentiellement des parents séparés qui ont la garde partagée de leurs enfants. On notera qu'il s'agit encore ici de familles définies sur une base résidentielle, mais qui incluent les enfants temporairement absents.

L'histoire conjugale et parentale complète des répondants a aussi été rapportée de façon rétrospective dans le cadre de l'ESG de 2001. Des informations ont notamment été recueillies sur chacune des unions (mariages et unions libres) que les répondants avaient vécues et sur chacun des enfants qu'ils avaient conçus ou adoptés, de même que sur les enfants d'un conjoint qu'ils avaient élevés, et pour les unions en cours, sur les enfants de leur conjoint qu'ils n'avaient pas élevés. En combinant l'ensemble de ces informations à partir d'un long et minutieux travail de reconstruction, nous avons pu dresser à rebours l'histoire familiale des répondants et ainsi identifier ceux d'entre eux qui appartiennent à un réseau familial monoparental ou recomposé, sans pour autant partager leur résidence avec un enfant de 18 ans ou moins de façon habituelle.

Plus précisément, nous avons combiné les informations recueillies sur le type (biologique/adopté/enfant du conjoint) et le statut de résidence (vit dans le ménage ou non) de chacun des enfants mentionnés par les répondants, et sur le statut conjugal (en couple ou non) de ces répondants. Ce faisant, nous avons identifié un très grand nombre de constellations familiales différentes comprenant au moins un enfant de 18 ans ou moins. Par exemple, l'histoire familiale de Robert, racontée à l'aide de la figure 1, aurait pu mener à l'identification de deux situations semblables quoique différentes, selon que ses enfants, Gabriel et Laura, habitaient ou non avec lui sur une base régulière. Advenant le cas où ses enfants résidaient avec lui à plein temps, sa famille aurait été classée comme une famille recomposée avec enfant commun, à la fois d'un point de vue résidentiel et sous l'angle plus large du réseau familial. Par contre, s'il n'avait la garde de ses enfants qu'une fin de semaine sur deux, sa famille aurait été classée comme « intacte » d'un point de vue résidentiel, mais comme appartenant à un environnement familial recomposé à partir d'une perspective extra-résidentielle.

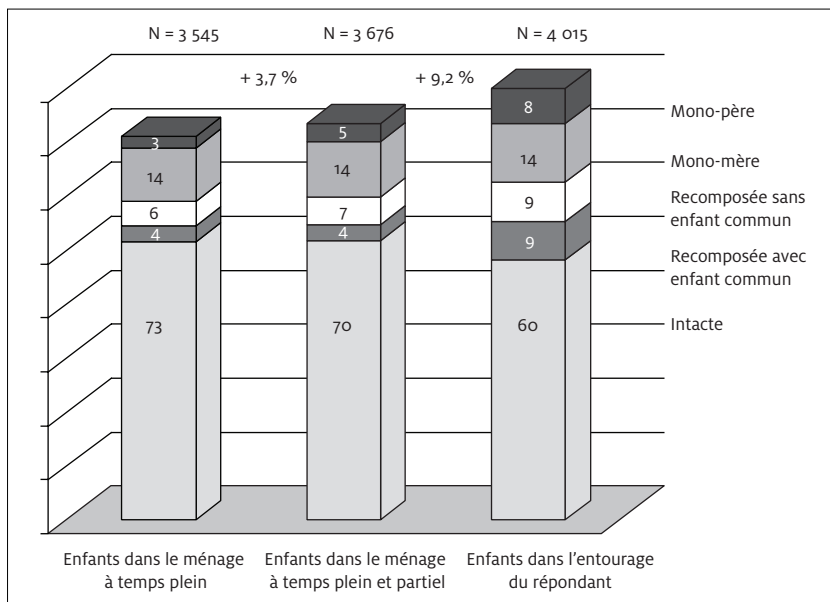
Lorsqu'on adopte une telle perspective qui ne se limite plus au cadre de la résidence et qui prend en compte l'histoire familiale passée des répondants, le nombre de ménages qui font partie d'un réseau familial

augmente évidemment, en même temps que se modifie la distribution des différents types de famille. Comme on le voit à la figure 2, le nombre de ménages familiaux avec enfants de 18 ans ou moins établi selon la définition habituelle de Statistique Canada est estimé² à 3 545 464 pour l'ensemble du Canada³ ; il augmente de 3,7 % quand on y ajoute les ménages où les enfants vivent à temps partiel (ce nombre est de 3 676 405). Finalement, lorsque l'on inclut les ménages qui, à un moment ou l'autre, peuvent accueillir des enfants de 18 ans ou moins, le nombre passe de 3 676 405 à 4 014 839, une augmentation de 9,2 %. Entre le nombre de ménages correspondant à la stricte définition résidentielle habituelle et celui qui inclut le réseau extra-résidentiel, l'augmentation est de 13,2 %. Les modifications de la distribution des types de familles sont plus saisissantes encore, surtout lors de la dernière opération. En effet, de 73 % de l'ensemble lorsque l'on applique la définition résidentielle stricte, la proportion de familles intactes diminue à 70 % quand on inclut les enfants qui vivent à temps partiel dans le ménage et à 60 % quand on tient compte du réseau extra-résidentiel. La première baisse s'effectue au profit des familles recomposées sans enfant commun et des familles monoparentales masculines. La deuxième baisse favorise les mêmes groupes, auxquels s'ajoutent les familles recomposées avec enfant commun ; ensemble, les familles recomposées passent de 11 % à 18 %. Dans l'exemple précédent, cette situation concerne le ménage de Robert qui, sur une base résidentielle, aurait été classé comme famille intacte plutôt que recomposée si les enfants habitaient chez leur mère au moment de l'observation, alors qu'il s'apparente davantage à une famille recomposée. Par ailleurs, le nombre absolu de ménages, qui ne comptent pas d'enfants nés ou adoptés dans l'union en cours et qui participent à un environnement familial recomposé, augmente également, autant en nombres absolus qu'en valeur relative (passant de 6 % à 7 % à 9 %). Cette hausse touche cette fois-ci des conjoints qui habitent ensemble sans enfant, et dont l'un ou les deux ont des enfants nés d'une union antérieure avec lesquels ils ne partagent pas leur résidence au quotidien.

2. Estimation obtenue en utilisant la pondération « ménage » fournie par Statistique Canada dans le fichier de microdonnées de l'Enquête sociale générale de 2001 disponible au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS).

3. Pour une description des structures familiales au Québec, voir Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2008. Dans ce texte, les familles retenues sont celles qui comprennent au moins un enfant de moins de 21 ans.

FIGURE 2 Comparaison de la structure familiale selon la définition résidentielle de la famille et du réseau familial extra-résidentiel (distribution en % et nombre de familles en milliers)



Source : figure établie par les auteures à partir de Statistique Canada, Enquête sociale générale 2001.

Dans ce contexte, le nombre de ménages monoparentaux croît de manière importante et voit leur pourcentage passer de 17 % à 19 % et finalement à 22 %. Dans les faits, l'augmentation de la part de « familles monoparentales » est davantage l'apanage de pères séparés qui ont moins souvent que les mères la garde de leurs enfants et qui sont, par conséquent, plus susceptibles d'être comptés comme personnes vivant seules. Lorsqu'on considère comme participant à une dynamique de monoparentalité tous les pères qui ont des enfants, peu importe qu'ils vivent ou non sous le même toit avec eux, le pourcentage de ménages monoparentaux masculins fait plus que doubler, passant de 3 % à 5 % à 8 %.

Cette description insiste sur les aspects statistiques de l'analyse des familles, mais ce qu'il importe de retenir ici réside dans l'impact que ces données statistiques revêtent quand vient le temps d'évaluer les besoins et les responsabilités des familles et d'adapter les politiques sociales et familiales à ces réalités (Saint-Jacques *et al.*, 2004). Dans la recherche des caractéristiques susceptibles de modifier le paysage familial au cours des

prochaines années, le portrait dressé ici devrait nourrir et éclairer la réflexion. On doit toutefois s'interroger sur l'opportunité de considérer toutes les unités identifiées comme des constellations familiales sans faire un examen de la nature des liens qui unissent les parents non résidants à leurs enfants.

DIMENSIONS CONCRÈTES DU RÉSEAU FAMILIAL EXTRA-RÉSIDENTIEL : LIENS ENTRE PARENTS NON RÉSIDANTS ET LEURS ENFANTS

Au cours de l'ESG 2001, des renseignements ont été recueillis sur les relations que les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents biologiques (ou adoptifs) entretiennent avec le parent non résidant. Seuls les enfants âgés de 18 ans ou moins ont été pris en compte. À travers un ensemble de questions dont le cheminement est relativement complexe, on a pu établir pour chaque enfant biologique ou adoptif des parents séparés, répondants à l'enquête, qu'ils résident avec lui ou non, à quelle distance l'enfant habite du parent non résidant, à quelle fréquence l'enfant voit ce dernier, ou à quelle fréquence se produisent des contacts par téléphone, courrier, ou courriel, et finalement, si le parent non résidant contribue ou non au soutien financier de l'enfant. Lorsque le répondant avait plus d'un enfant biologique, un seul enfant a été sélectionné au hasard selon l'hypothèse que les enfants sont généralement traités de façon semblable. Nous savons que, dans certains cas, cette hypothèse n'est pas fondée, l'âge des enfants pouvant entraîner des comportements différents, mais étant donné le caractère exploratoire de la démarche, elle nous a paru acceptable pour simplifier le travail.

Les tableaux 1 à 3 synthétisent les résultats obtenus. Les distributions complètes sont présentées en annexe. Dans chaque tableau, les répondants ont d'abord été regroupés en fonction du lieu de résidence de l'enfant biologique du répondant. Trois groupes ont été constitués :

- Groupe 1 : le parent répondant vit avec l'enfant à plein temps ; ce groupe correspond à la définition habituelle fondée sur la coresidence parent-enfant. Le répondant donne alors des réponses qui décrivent le comportement de son ex-conjoint, le parent non résidant.
- Groupe 2 : l'enfant réside à temps partiel dans le ménage du répondant (que l'enfant ait été dans le ménage ou non au moment de l'enquête). Le répondant donne alors des réponses qui décrivent le comportement de son ex-conjoint, le parent chez qui l'enfant passe l'autre partie de son temps.

- Groupe 3 : le répondant ne réside pas avec l'enfant ; ce groupe correspond aux répondants qui appartiennent à un réseau familial extra-résidentiel. Le répondant donne des réponses qui portent sur son propre comportement, car il est le parent non résidant.

Deux autres critères ont servi à constituer ces tableaux : a) le fait que le répondant soit le père ou la mère de l'enfant ; b) le type de famille dans lequel vit le répondant. Selon ce dernier critère, les groupes 1 et 2 sont des familles monoparentales ou recomposées basées sur une définition résidentielle. Le groupe 3 par contre regroupe les familles qui correspondent, à une famille monoparentale « potentielle » (si le parent répondant vit sans conjoint) ou recomposée « potentielle » (si le parent répondant vit en couple), qui associe enfant et parent non résidant. Le terme « potentiel » a été choisi pour rappeler au lecteur le fait que ces familles ne sont pas identifiées comme « monoparentale » ou « recomposée » dans la statistique courante, mais pourraient l'être si la définition de la famille était élargie pour englober les relations parent-enfant qui sortent du cadre résidentiel. Les groupes 1 et 3 constituent deux échantillons de parents qui sont complémentaires et qui devraient recouvrir le même univers : les parents séparés qui vivent avec leurs enfants biologiques et ceux qui ne vivent pas avec eux ; ces derniers (groupe 3) sont ceux qui ont été identifiés au moyen de la démarche utilisée pour repérer l'existence d'un réseau familial extra-résidentiel. Dans les tableaux, les cellules « ombragées pâles » mettent en lumière le groupe de pères répondants (partie gauche du tableau) qui habitent avec l'enfant et dont les réponses décrivent le comportement des mères (leur ex-conjointe) ; le groupe complémentaire (cellules « ombragées pâles » à droite du tableau) correspond aux mères qui n'habitent pas avec l'enfant et qui répondent en fonction de leur propre comportement. Les cellules « ombragées foncées » permettent de repérer les deux autres groupes, soit celui des mères répondantes qui habitent avec l'enfant (à gauche) et celui des pères qui n'habitent pas avec l'enfant (à droite)⁴.

4. Pour faciliter l'interprétation de ces tableaux, prenons un exemple. La première ligne du tableau 1 présente les indicateurs pour l'ensemble des pères répondants de chacun des trois groupes établis en fonction du lieu de résidence de l'enfant. Ainsi, pour le groupe 1 (pères répondants qui vivent avec l'enfant), 44 % habitent à moins de 10 km de leur ex-conjointe et 30 % résident à 50 km ou plus, et ainsi de suite pour les deux autres groupes. La deuxième ligne du tableau porte sur un sous-ensemble des pères répondants, ceux qui ont formé une famille monoparentale, selon la définition résidentielle de la famille pour les groupes 1 et 2, et ceux qui correspondent à une « famille monoparentale potentielle » pour le groupe 3. La troisième ligne porte sur le sous-groupe des répondants qui forment une famille recomposée réelle ou potentielle. Le reste du tableau est construit de la même façon pour les mères répondantes.

Trois questions se posent. Premièrement, les liens entre parent non résidant et enfant varient-ils en fonction du type de famille défini par la résidence ou le réseau extra-familial ? Deuxièmement, les réponses obtenues de la part des parents interrogés au sujet du comportement de leur ex-conjoint (l'autre parent biologique de l'enfant) sont-elles fiables ? La même question se pose lorsque le répondant donne des informations sur son propre comportement lorsqu'il est en fait le parent non résidant. Finalement, la fiabilité des réponses est-elle liée au sexe du répondant ?

TABLEAU 1 Pourcentage de familles où le parent non résidant habite « à moins de 10 km » ou à « 50 km ou plus » de son enfant biologique, selon le type de famille, le sexe du répondant et le fait que l'enfant habite ou non avec le répondant, Canada, 2001

TYPES DE FAMILLE	GROUPE 1 Répondant vit avec l'enfant, parle de l'autre parent Définition : résidentielle		GROUPE 2 Répondant vit à temps partiel avec l'enfant		GROUPE 3 Répondant ne vit pas avec l'enfant, parle de son propre comportement Définition : réseau extra-résidentiel	
	Moins de 10 km	50 km et plus	Moins de 10 km	50 km et plus	Moins de 10 km	50 km et plus
Ensemble des pères répondants	44	30	56	17	38	45
– Mono-père	45	27	62	15	43	38
– Recomposée-belle-mère	40*	43*	43	20	28	56
Ensemble des mères répondantes	41	35	59	15	36	47
– Mono-mère	44	32	66	12	33*	56*
– Recomposée-beau-père	32	43	33*	24*	40*	35*
Total	41	34	57	16	38	45

Source : tableau A de l'annexe. La texture du fond des cellules relie les deux échantillons de parents complémentaires : le fond « ombragé pâle » lie l'échantillon des pères répondants (colonne de gauche) qui habitent avec leur enfant à celui des mères qui ne résident pas avec leur enfant (colonne de droite) ; de la même façon, le fond « ombragé foncé » identifie les échantillons complémentaires des mères répondantes qui habitent avec l'enfant (colonne de gauche, en bas) et des pères qui n'habitent pas avec lui (colonne de droite, en haut).

* Base du pourcentage : entre 25 et 50 cas.

Le tableau 1 présente les informations recueillies au sujet de la distance entre le lieu de résidence de l'enfant et celui du parent non résidant. Le questionnaire proposait aux répondants des catégories de distance en kilo-

mètres pour ceux qui se trouvaient au Canada ou aux États-Unis ; ceux qui se trouvaient à l'extérieur de ces deux pays s'identifiaient comme tels. Un regroupement en trois catégories a été effectué : 0-9 km ; 10-49 km ; 50 km et plus (tableau A en annexe). Pour l'analyse, deux indicateurs ont été retenus : le pourcentage de parents non résidants qui habitent à moins de 10 kilomètres de leur enfant et le pourcentage de ceux qui résident à 50 kilomètres ou plus. Il se dégage un certain nombre de résultats intéressants en fonction des questions que nous nous sommes posées. Il appert que lorsqu'un enfant ne réside pas avec ses deux parents biologiques la distance joue un rôle dans la possibilité de vivre à temps partiel avec l'un et l'autre de ses deux parents. Cela semble une évidence mais demande néanmoins à être nuancé quand on tient compte du type de famille formé par le parent répondant. Dans le groupe où l'enfant réside à temps partiel avec chacun de ses parents, dans 57 % des cas, les deux résidences sont à moins de 10 kilomètres. Lorsque l'enfant vit à temps plein avec un seul de ses parents, ce pourcentage n'est que de 41 % (déclaration des parents qui résident avec l'enfant) et 38 % (déclaration des parents non résidants). On remarque par ailleurs que les résidences des parents sont plus souvent à 50 kilomètres ou plus l'une de l'autre lorsque le parent répondant (groupe 1) a fondé une famille recomposée (43 %), plutôt que de demeurer à la tête d'une famille monoparentale (27 % - père ; 32 % - mère). Les différences vont dans le même sens dans le cas des familles où l'enfant vit à temps partiel (groupe 2), mais les pourcentages sont nettement plus faibles ; le portrait diffère dans le groupe 3 chez les mères ; mais ces résultats sont fragiles, car le nombre de cas est faible. La formation d'un nouveau couple pourrait donc entraîner un éloignement des parents ex-conjoints. Bien sûr, cet éloignement peut résulter d'autres facteurs, comme des changements dans la vie professionnelle de l'un des parents, ou encore des contraintes financières qui provoquent un changement de résidence, ou d'autres modifications des conditions de vie qui se produisent au fil du temps (Maccoby et Mnookin, 1992).

Le tableau 2, construit de la même façon que le précédent, porte sur le temps que l'enfant a passé avec le parent non résidant. Dans ce cas, le questionnaire demandait au répondant de donner le nombre de jours que le parent non résidant avait passé avec l'enfant au cours de l'année précédant l'enquête. Cinq catégories ont été créées : aucun contact (0 jour) ; moins d'une fois par mois (de 1 à 11 jours) ; une fois par mois à une fois par semaine (12 à 52 jours) ; plus d'une fois par semaine (53 à 179 jours) ; ces deux catégories ont été regroupées en une seule intitulée « une fois par

TABEAU 2 Fréquence des contacts entre le parent non résidant et son enfant biologique, selon le type de famille, le sexe du répondant et le fait que l'enfant habite ou non avec le répondant, Canada, 2001

TYPES DE FAMILLE RÉPONDANT	GROUPE 1 Répondant vit avec l'enfant, parle de l'autre parent Définition : résidentielle		GROUPE 2 Répondant vit à temps partiel avec l'enfant		GROUPE 3 Répondant ne vit pas avec l'enfant, parle de son propre comportement Définition : réseau extra-résidentiel	
	Aucun contact	1 fois/mois à moins de la moitié du temps	Aucun contact	1 fois/mois à moins de la moitié du temps	Aucun contact	1 fois/mois à moins de la moitié du temps
Ensemble des pères répondants	11	60	0	8	19	60
– Monoparentale-père	8	60	0	10	15	62
– Recomposée-belle-mère	19*	62*	0	6	25	58
Ensemble des mères répondantes	28	46	0	39	21	39
– Monoparentale-mère	27	47	0	40	27	39
– Recomposée-beau-père	29	43	0	38	13	40*
Total	26	48	0	20	19	56

Source : tableau B de l'annexe. La texture du fond des cellules relie les deux échantillons de parents complémentaires : le fond « ombragé pâle » lie l'échantillon des pères répondants (colonne de gauche) qui habitent avec leur enfant à celui des mères qui ne résident pas avec leur enfant (colonne de droite); de la même façon, le fond « ombragé foncé » identifie les échantillons complémentaires des mères répondantes qui habitent avec l'enfant (colonne de gauche, en bas) et des pères qui n'habitent pas avec lui (colonne de droite, en haut).

* Base du pourcentage : moins de 50 cas.

mois à moins de la moitié du temps » ; la moitié du temps ou plus (180 à 365 jours). La distribution des divers groupes en fonction de ces catégories se trouve au tableau B de l'annexe. Dans le tableau 2, on trouve deux indicateurs : le pourcentage de parents qui n'ont eu aucun contact avec l'enfant ; le pourcentage de ceux qui l'ont vu d'une fois par mois à moins de la moitié du temps. Évidemment, le groupe 2 où le répondant affirme que son enfant habite dans le ménage à temps partiel présente moins d'intérêt, car la majorité des enfants passent au moins la moitié de leur temps avec

l'un ou l'autre parent (voir le tableau B de l'annexe). Au total, seulement 20 % des enfants de ce groupe passeraient moins de la moitié du temps avec l'autre parent ; ce qui frappe ici, c'est la différence entre les réponses données par les pères et les mères : les pères répondants ne sont que 8 % à affirmer que leur enfant passe moins de la moitié du temps avec la mère, alors que les mères l'affirment dans 39 % des cas. La différence est significative, mais à quelle réalité renvoie-t-elle ? Est-ce une façon différente d'apprécier la même réalité, ou s'agit-il de deux groupes de parents qui ne représentent pas la même population ? Ce résultat suscite la réflexion et met l'observateur en garde quant à la validité des réponses obtenues auprès de l'un ou l'autre des parents séparés. Comme nous le verrons, d'autres incohérences renforceront les doutes dont nous venons de faire part, et convaincront le lecteur de la nécessité d'interroger les deux parents séparés, sinon d'exercer à tout le moins, la plus grande prudence dans l'interprétation des faits rapportés.

Par contre, lorsque l'on compare l'ensemble des parents qui vivent avec leurs enfants (groupe 1) à celui des parents non résidants (groupe 3), la distribution n'est pas très différente : le quart des parents gardiens (groupe 1) affirment que le parent non résidant ne voit jamais l'enfant, alors que presque 20 % des parents non résidants (groupe 3) admettent ne jamais passer de temps auprès de leur enfant. Cependant, des différences apparaissent selon que l'on distingue si c'est le père ou la mère qui répond au sondage. Quand la fréquence des contacts est une fois par mois à moins de la moitié du temps, les pourcentages varient de la façon la plus systématique : en effet, 60 % des pères gardiens affirment que la mère non résidente voit l'enfant à ce rythme, alors que ce pourcentage baisse à 46 % lorsque ce sont les mères qui parlent des contacts que leur enfant entretient avec leur père. À l'opposé, lorsque les parents non résidants parlent des contacts qu'ils entretiennent eux-mêmes avec leur enfant, les pères sont plus nombreux (60 %) que les mères (39 %) à déclarer voir leur enfant d'une fois par mois à la moitié du temps. Le type de famille dans lequel se trouvent les pères et mères qui participent à l'enquête ne semble pas influencer la façon dont ils jugent le comportement de leur ex-conjoint (groupe 1) ou leur propre contact avec leur enfant (groupe 3). L'importance des contacts indirects par courrier, téléphone ou courriel semble plus grande en général lorsque le parent répondant donne l'information sur son propre comportement (63 % contre 45 %), de même que lorsque le répondant se trouve dans une famille monoparentale plutôt que dans une famille recomposée (voir données du tableau B en annexe).

La signification de ces résultats n'est pas facile à dégager. Toutefois, deux éléments ressortent : la majorité des enfants voient leur parent non résidant au moins une fois par mois, et souvent plus régulièrement, quel que soit le type d'arrangement familial que leurs parents aient créé. Il est aussi clair que pour obtenir des indications plus précises sur l'influence des structures familiales sur le maintien des liens entre parent non résidant et enfant, il faut obtenir le témoignage des deux parents, étant donné les écarts observés entre les résultats obtenus lorsque les répondants parlent de leur ex-conjoint ou de leur propre comportement. Cela devient plus clair encore quand on considère le soutien financier qu'apporte le parent non résidant.

Le tableau 3 rend compte de cet aspect. Aux dires des mères qui résident avec leur enfant à temps plein, 55 % des pères non résidants contribuent au soutien de l'enfant, comparativement aux 80 % des pères non résidants qui eux affirment contribuer à ce soutien. Selon les mères qui résident avec leur enfant à temps partiel, 70 % des pères chez qui l'enfant réside à temps partiel contribuent au soutien de l'enfant. De la même manière, les pères qui résident à temps partiel avec leur enfant affirment que 64 % des mères contribuent au soutien financier de l'enfant. Enfin, parmi les mères qui n'habitent pas avec leur enfant, 36 % affirment contribuer financièrement au soutien de l'enfant, alors que 21 % des pères résidants affirment que la mère contribue au soutien de l'enfant. On notera avec intérêt que les pourcentages ne s'éloignent jamais de façon significative en fonction du type de famille à laquelle appartiennent les répondants. Ceux-ci déclarent plus souvent qu'ils contribuent au soutien financier de l'enfant avec qui ils ne résident pas, que ne le reconnaissent les répondants qui vivent avec l'enfant. Et, cela est vrai aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

En résumé, la majorité des parents qui vivent séparés de leurs enfants vivent relativement proches de ces derniers et ont des contacts assez fréquents avec eux ; le soutien financier semble poser plus de problèmes. Le type de famille que les répondants ont formé ne semble pas influencer de façon marquée leur perception des interventions du parent non résidant. On ne connaît pas par ailleurs la situation familiale de l'ex-conjoint du parent répondant, cet élément pourrait avoir une influence que l'on ne peut mesurer ici. Cependant, on observe un écart important entre les répondants qui habitent avec leurs enfants et ceux qui ne le font pas dans les réponses qu'ils fournissent, et ce surtout en regard du soutien financier provenant du parent non résidant. Les différences vont dans le même sens qu'il s'agisse des pères ou des mères.

TABLEAU 3 Pourcentage de parents non résidants qui contribuent au soutien financier de leur enfant biologique, selon le type de famille, le sexe du répondant et le fait que l'enfant habite ou non avec le répondant, Canada, 2001

TYPES DE FAMILLE	GROUPE 1 Répondant vit avec l'enfant, parle de l'autre parent Définition : résidentielle	GROUPE 2 Répondant vit à temps partiel avec l'enfant	GROUPE 3 Répondant ne vit pas avec l'enfant, parle de son propre comportement Définition : réseau extra-résidentiel
Ensemble des pères répondants	21	64	80
– Monoparentale-père	24	65	80
– Recomposée-belle-mère	14*	63	80
Ensemble des mères répondantes	55	70	36
– Monoparentale-mère	55	71	35*
– Recomposée-beau-père	53	66*	38*
Total	50	66	72

Source : tableau C de l'annexe. La texture du fond des cellules relie les deux échantillons de parents complémentaires : le fond « ombragé pâle » lie l'échantillon des pères répondants (colonne de gauche) qui habitent avec leur enfant à celui des mères qui ne résident pas avec leur enfant (colonne de droite); de la même façon, le fond « ombragé foncé » identifie les échantillons complémentaires des mères répondantes qui habitent avec l'enfant (colonne de gauche, en bas) et des pères qui n'habitent pas avec lui (colonne de droite, en haut).

* Base du pourcentage : moins de 50 cas.

DISCUSSION ET CONCLUSION

La démarche que nous venons de faire poursuivait un but précis : tenter de cerner les limites qu'impose la définition résidentielle de la famille sur l'identification des types de famille. La première étape a bien montré que l'univers des « familles » pouvait être élargi par la prise en compte de l'existence d'enfants de parents séparés qui ne résident pas avec eux et aussi, mais dans une moindre mesure, d'enfants temporairement absents dans les familles intactes. Par ailleurs, est-il fondé de prétendre que tous les cas de « familles potentielles » représentent des familles où les liens entre parent et enfant sont soutenus et réels ? L'examen des indicateurs quant à la distance entre parent non résidant et enfant, à la fréquence des contacts et au soutien financier qu'apporte le parent non résidant illustre que le problème est fort complexe. Nous poursuivrons la réflexion sur ces résultats afin d'apporter une réponse nuancée à cette question. Nous verrons

que les incertitudes sont telles qu'elles ne permettent pas de corriger les estimations des structures familiales qui englobent le réseau familial extra-résidentiel. Quatre points seront abordés : la représentativité des échantillons de pères et de mères ; la fiabilité des réponses des parents répondants au sujet de leur propre comportement ou de celui de leur ex-conjoint ; les différences entre les hommes et les femmes ; le changement dans les relations parent-enfant avec le passage du temps.

La représentativité des échantillons de pères et de mères

Idéalement, posons que l'échantillon des pères séparés qui résident avec l'enfant représente bien l'ensemble de ces pères ; posons aussi que l'échantillon des mères non résidentes représentent le même groupe. Si cette hypothèse est fondée, on devrait trouver des valeurs équivalentes dans les deux parties ombragées pâles des tableaux 1, 2 et 3, ou dans les deux parties ombragées foncées des tableaux. On voit d'ailleurs en examinant les données du groupe 2 où les enfants habitent à temps partiel avec leurs deux parents que les déclarations des pères et des mères sont beaucoup plus semblables, tant pour la distance (tableau 1) que pour le soutien financier (tableau 3).

Pour mieux visualiser les résultats, le tableau 4 reprend la comparaison de trois indicateurs pour les échantillons complémentaires de pères résidents et des mères non résidentes (haut du tableau) et des mères résidentes et des pères non résidents (bas du tableau).

TABLEAU 4 Synthèse des différences entre trois indicateurs pour les échantillons complémentaires de parents résidents et non résidents, Canada, 2001

	Distance: % moins de 10 km	% Aucun contact	Soutien financier : % oui	N ^a
Père rép.-résident	44	11	21	128
Mère rép- non rés.	36	21	36	57
Différence entre les %	8	- 10	- 15*	
Mère rép.-résidente	41	28	55	970
Père rép.-non résident	38	19	80	366
Différence entre les %	3	9**	- 25***	

Source : tableaux A, B et C de l'annexe. Différence significative au seuil de : * = 0,05 ; ** = 0,001 ; *** = 0,0001. ^a Effectifs non pondérés.

Or, que trouve-t-on ? À première vue, les différences sont en général grandes. Sont-elles significatives ? Dans le cas où les effectifs sont nombreux, c'est-à-dire la comparaison entre les mères répondantes qui résident avec leur enfant et les pères répondants qui ne le font pas, seule la différence relative à la distance entre les deux résidences n'est pas significative. Pour la fréquence des contacts et le soutien financier, les différences sont grandes et significatives, particulièrement dans le cas du soutien financier.

Sur cette base, on peut avancer l'hypothèse que les deux échantillons ne représentent pas la même population. Cela pourrait signifier que les mères qui résident avec leur enfant quand elles décrivent le comportement de leur ex-conjoint renvoient à un univers de pères différent de celui qui est représenté par les pères non résidants qui ont été interrogés. On sait par d'autres études (entre autres, Swiss et Le Bourdais, 2009) que les pères qui ne résident pas avec leurs enfants sont plus difficiles à rejoindre et que lorsqu'on les interroge ils ne déclarent pas toujours leurs enfants. Cela signifie que les pères non résidants interrogés sont des pères qui sont plus susceptibles de s'impliquer auprès de leurs enfants. Ces pères répondent probablement franchement au questionnaire, sans exagérer leur participation, mais ils ne représentent pas l'ensemble des hommes qui partagent la même situation. Il s'agirait donc d'un effet de sélection lié à la difficulté de rejoindre les pères non résidants dans l'enquête. Il est toutefois possible qu'il y ait des exagérations dans un sens ou dans l'autre de la part des répondants qui accentueraient les différences entre les deux échantillons ; nous reviendrons sur cette question.

Dans le cas des pères résidants comparé à l'échantillon des mères non résidentes, les nombres sont faibles, mais malgré tout, on trouve un écart significatif au seuil de 0,05 pour le soutien financier et un autre qui s'approche de ce seuil pour la fréquence des contacts. Disons tout d'abord qu'il fallait s'attendre à trouver de faibles nombres, car il reste rare que les mères séparées ne demeurent pas au moins à temps partiel avec leurs enfants. Dans le cas de l'indicateur sur la fréquence des contacts avec l'enfant, la différence (-10) va dans le sens contraire de celle observée dans la première comparaison. En d'autres termes, les mères non résidentes admettent voir leur enfant moins souvent que ce que déclarent les pères résidants. Ce résultat suggère que les mères qui ne vivent pas avec leurs enfants font face à des difficultés personnelles particulières que cette enquête ne pouvait saisir, hypothèse qui avait été avancée dans une étude antérieure (Juby *et al.*, 2005). Il pourrait s'agir de problèmes de santé physique ou psychologique qui conduiraient ces mères à ne pas pouvoir s'occuper de leurs

enfants. Dans leur étude portant sur des familles séparées en Californie, Maccoby et Mnookin (1992) montrent que trois facteurs affectent de façon significative la probabilité que les enfants vivent avec leur père : un manque d'implication de la mère auprès de ses enfants avant la séparation, selon les déclarations du père ; le père ne croit pas dans la capacité de la mère à créer un environnement favorable pour les enfants ; finalement, la mère ne manifeste pas de réserve à l'égard de la capacité du père d'éduquer les enfants (p. 88, notre traduction). Dans le cas des familles canadiennes, la question du soutien financier permet d'éclairer la question.

Toujours en comparaison avec les échantillons de mères résidentes et de pères non résidents, nous constatons que pour ce qui est du soutien financier les mères non résidentes sont beaucoup moins susceptibles de contribuer que les pères. Dans ce cas, la différence entre les témoignages des répondants va dans le même sens que celle observée précédemment, soit que le parent non résident affirme contribuer au soin de l'enfant plus fréquemment que le reconnaît le parent résident. Pour tenter de voir dans quelle mesure les différences observées sont liées au statut socio-économique des parents, nous avons examiné les revenus personnels des répondants (tableau 5). Nous avons constaté que les différences de revenus sont relativement faibles parmi les pères, qu'ils résident ou non avec leurs enfants. En revanche, les différences sont notables entre les deux groupes de mères, celles qui résident avec leur enfant gagnent en moyenne plus de 8 000 \$ que celles qui ne le font pas. Le très faible pourcentage de celles qui contribuent au soutien financier pourrait donc s'expliquer par un manque de ressources, manque qui pourrait être lié aux problèmes mentionnés plus tôt. L'examen des revenus montre aussi que les pères et les mères dont les enfants partagent la résidence à temps partiel ont en moyenne les revenus les plus élevés. Cela est peut-être lié à un niveau d'éducation plus élevé ou au fait qu'il faut disposer de revenus plus élevés pour assumer une garde partagée qui passe par le maintien de deux logements pouvant accueillir les enfants.

TABLEAU 5 Revenus personnels moyens pour les échantillons complémentaires de parents résidents et non résidents

Répondant	Vit avec l'enfant	Temps partiel	Ne vit pas avec l'enfant
Père	44 833\$	50 813\$	42 570\$
Mère	25 869\$	30 481\$	17 719\$

Source : compilation des auteures à partir de Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2001, Fichier de microdonnées disponible au CIQSS.

La fiabilité des réponses des pères et des mères

Ces réserves sur la représentativité des échantillons de parents interrogés mettent bien en lumière l'immense défi de cerner l'existence d'un réseau familial extra-résidentiel pour l'intégrer dans une typologie des familles, qui pourrait servir d'outil statistique courant. Outre la représentativité des échantillons, nous avons également des doutes sur la fiabilité des réponses fournies par les pères et les mères quand ils parlent de leur propre comportement, aussi bien que lorsqu'ils témoignent du comportement de leur ex-conjoint. Dès lors qu'il s'agit de leur propre comportement, les parents interrogés, qu'ils résident ou non avec leur enfant, peuvent être tentés de déformer la réalité. Ceux qui sont avec l'enfant peuvent « noircir » la situation, en minimisant ce que fait leur ex-conjoint, parce qu'ils ne sont pas satisfaits ; ce type de réponse peut dépendre de la qualité de la relation que les ex-conjoints entretiennent entre eux, du temps écoulé depuis leur séparation et d'autres facteurs difficiles à cerner. Les parents peuvent aussi tout simplement ignorer ce qui est fait directement auprès de l'enfant, surtout lorsque les enfants sont adolescents. Par contre, les parents qui ne résident pas avec leur enfant peuvent être tentés de répondre, non pas en fonction de ce qu'ils font réellement, mais en fonction de ce qu'ils pensent désirable ou qui les fera bien paraître. L'analyse de la fiabilité des réponses serait facilitée si les deux parents étaient interrogés, ce qui serait une situation idéale. Cependant, même dans ce cas, la réconciliation des témoignages pourrait s'avérer difficile ; qui croire ? Certains doutes persisteraient, car les vérifications ne pourraient pas être complètes, faute de temps et de ressources pour les effectuer, sans compter la nécessité de respecter la vie privée des personnes interrogées.

Les différences entre les réponses des pères et des mères

Nous avons constaté des différences entre les pères et les mères. Si ces différences ne relèvent pas de la représentativité des échantillons, ni de la fiabilité des données, pourraient-elles s'expliquer par les profils socio-économiques différents des hommes et des femmes ? Il semble en effet, on le voit au tableau 5, que les profils sont différents, que les pères non résidents disposent de plus de ressources que les mères qui ne résident pas avec leurs enfants. On peut aussi se demander si les attentes des hommes et des femmes sont les mêmes relativement à leur rôle de parents. Il est impossible de répondre à cette question, mais elle reste pertinente dans l'appréciation de la qualité des données dont nous disposons.

L'évolution des relations parent-enfant dans le temps

Une autre question que nous n'avons pas pu aborder étant donné le caractère ponctuel de l'enquête porte sur la nature changeante des relations parent-enfant au fil du temps ; ainsi un père qui ne voit pas son enfant à un moment donné pourra reprendre ses relations lorsque l'enfant aura grandi ou si les circonstances se modifient. Ces changements auront un impact sur les structures familiales qui se transforment au fil du temps, non seulement en raison des changements sociaux, mais aussi du fait du passage des membres de la famille à travers les différentes étapes du cycle de vie.

La question du réseau familial extra-résidentiel déjà complexe quand on la considère du point de vue de la circulation des enfants pourrait devenir encore plus difficile à appréhender si l'on introduisait d'autres types de relations, comme les relations affectives. Ainsi, l'un des conjoints parmi les couples qui ne partagent pas le même toit, mais qui entretiennent des liens affectifs et matériels solides et de même nature que les liens conjugaux, pourrait jouer le rôle de « beau-parent » auprès des enfants sur une base ponctuelle. Le réseau familial et sa dynamique constituent un formidable défi pour la recherche, pour la collecte des informations et en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sociales équitables. Défi qu'il faudra relever avec détermination si l'on espère favoriser la mise en place de politiques qui répondent aux besoins diversifiés de l'ensemble des familles d'aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

- ACOCA, A., 2004. *Changement des modalités de garde des enfants des parents divorcés ou séparés au Québec*. Mémoire de maîtrise, Sainte-Foy (Québec), Institut national de la recherche scientifique et Université de Montréal, 108 p.
- AUTHIER, J. Y., et C. BIDOU, 2005. « La famille dans tous ses espaces... ou presque ! », Éditorial, *Espace et sociétés, La famille dans tous ses espaces*, 2-3 (120-121), 7-14.
- BEAUDRY, M., et C. PARENT, 1996. « L'influence de caractéristiques psychosociales et sociodémographiques sur le partage du temps de garde des enfants entre les parents séparés ou divorcés », dans J. ALARY et L. S. ÉTHIER, dir. *Comprendre la famille*, Actes du 3^e symposium québécois de recherche sur la famille, Sainte-Foy. Les Presses de l'Université du Québec, p. 247-263.
- BERNARD, P. 2007. « The interconnected dynamics of population change and life-course processes », *Horizons*, 9, 4 : 13-17.

- BILLETTE, J.-M., C. LE BOURDAIS et B. LAPLANTE. 2006. « Le contexte de l'indépendance résidentielle au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, 35, 1 : 83-121.
- BONVALET, C., et É. LELIÈVRE, 1995. « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et sociétés*, n° spécial, *Une nouvelle morphologie sociale*, 27, 2 : 177-190.
- BROWN, S. L., et W. D. MANNING, 2009. « Family Boundary Ambiguity and the Measurement of Family Structure : The Significance of Cohabitation », *Demography*, 46, 1 : 85-101.
- CALLISTER, P., et S. BIRKS. 2006. Two parents, two households : New Zealand data collections, Language and Complex Parenting, Blue Skies Report n° 2/06. <http://www.familiescommission.govt.nz/download/blueskies-callister.pdf>.
- CHERLIN, A., et F. F. FURSTENBERG. 1994. « Stepfamilies in the United States — A reconsideration », *Annual Journal of Sociology*, 20 : 359-381.
- CLÉMENT, C., et C. BONVALET, 2005. « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espace et sociétés, La famille dans tous ses espaces*, 2-3 (120-121), 79-97.
- DANDURAND, R. B., et L. ST-JEAN. 1988. *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 297 p.
- DUMAS, J., et A. BÉLANGER. 1997. « Les unions libres au Canada à la fin du xx^e siècle ». *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1996*. Ottawa, Statistique Canada, Catalogue 91-209 : 127-160.
- GLICK, P. C. 1977. « Updating the life cycle of the family », *Journal of Marriage and the Family*, 39, 1 : 5-13.
- GLICK, P. C. 1989. « Remarried families, stepfamilies, and stepchildren : A brief demographic profile », *Family Relations*, 38, 1 : 24-27.
- GOLDSCHIEDER, F. K., E. M. BERNHARDT et G. KAUFMAN. 1996. « Complex paternal roles in the US and Sweden : Biological, step- and informal fatherhood ». Communication présentée au colloque annuel de la Population Association of America (PAA), New Orleans, mai.
- HAREVEN, T. 1978. *Transitions : The Family and the Life Course in Historical Perspective*. New York, Academic Press, 304 p.
- HOFFMEYER-ZLOTNIK, J. H. P. 2008. « Harmonisation of demographic and socio-economic variables in cross-national survey research », *Bulletin de méthodologie sociologique*, Paris, 98 : 5-24.
- HOFFMEYER-ZLOTNIK, J. H. P., et U. WARNER. 2008. *Private Household Concepts and their Operationalisation in National and International Social Surveys*. Survey Methodology, volume 1, Mannheim-Gesis-Zuma, 138 p.
- JOYAL, R. 1999. *Les enfants, la société et l'État du Québec : 1608-1989 jalons*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, collection Cahier du Québec.
- JOYAL, R. 2002. « Changements récents aux lois, défis et enjeux ». Communication présentée au Séminaire *La paternité et le droit : Qui est père selon la loi ?* dans le cadre du Partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, 28 mai.

- JUBY, H., et C. LE BOURDAIS. 1998. « The changing context of fatherhood in Canada : A life course analysis », *Population Studies*, 52 : 163-175.
- JUBY, H., C. LE BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON. 2005. « Sharing roles, sharing custody ? Couples' characteristics and children's living arrangements at separation », *Journal of Marriage and Family*, 67, 1 : 157-172.
- KEMPENEERS, M., É. LELIÈVRE et C. BONVALET, 2007. « The Contribution of a Longitudinal Approach to Family Solidarity Surveys : Reflections on the Temporality of Exchanges », *Canadian Studies in Population*, 34, 1 : 69-83.
- KERR D., et R. BEAUJOT. 2002. « Family relations, low income, and child outcomes : A comparison of Canadian children in intact-, step-, and lone-parent families », *International Journal of Comparative Sociology*, 43, 2 : 134-152.
- KERR D., et R. BEAUJOT. 2003. « Child poverty and family structure in Canada, 1981-1997 », *Journal of Comparative Family Studies*, 34, 3 : 321-325.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É., et C. LE BOURDAIS. 2004. « Couples et familles : une réalité sociologique et démographique en constante évolution », dans *Actes de la XVI^e Conférence des juristes de l'État*. Cowansville, Éditions Yvon Blais, 61-86.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É., et C. LE BOURDAIS (avec la coll. de V. Martin et P. M. Huot). 2008. *La diversification de la structure et de la composition des familles au Canada*. Rapport final soumis à la Direction de la recherche sur la politique stratégique du ministère des Ressources humaines et du développement social, Canada, dans le cadre de la Lettre d'entente avec le « Cluster on Population Change and Public Policy », mars, 115 p.
- LE BOURDAIS, C., H. DESROSIERS et B. GAULIN. 1991. *Étude de la dynamique familiale. Problèmes de définition des concepts et des outils de mesure*. Rapport de recherche soumis au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.
- LE BOURDAIS, C., H. JUBY et N. MARCIL-GRATTON. 2001. *Maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes*. Ottawa, ministère de la Justice du Canada, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, 61 p. <http://www.justice.gc.ca/fr/ps/sup/pub/CSR-2000-3.pdf>.
- LE BOURDAIS, C., et É. LAPIERRE-ADAMCYK, 2008. « Portrait des familles québécoises à l'horizon 2020. Esquisse des grandes tendances démographiques », dans G. PRONOVOST, C. DUMONT et I. BITAUDEAU, dir. *La famille à l'horizon 2020*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 71-99.
- LEFAUCHEUR, N. 1988a. « Vous avez dit « monoparentales » ? », *Dialogue*, 101 : 3-5.
- LEFAUCHEUR, N. 1988b. « Les « familles monoparentales » en questions », *Dialogue*, 101 : 28-44.
- LE GALL, D., et C. MARTIN. 1987. *Les familles monoparentales*. Paris : Les Éditions ESF.
- LELIÈVRE, É., G. VIVIER et C. CLÉMENT, 2005. « Entourage parental : pluriparentalité et confiages des enfants en France entre 1930 et 1970 », dans K. VIGNIKIN et P. VIMARD, éd. *Familles au nord, familles au sud*. Éditions Academia, p. 69-90.

- LERIDON, H. 1993. « Recomposer les familles dans les sources statistiques », dans M. T. MEULDERS-KLEIN et I. THÉRY, éd. *Les recompositions familiales aujourd'hui*. Paris, Nathan, 51-66.
- LERIDON, H., et C. VILLENEUVE-GOKALP. 1988. « Entre père et mère », *Population et sociétés*, 220 : 1-4.
- LESTHAEGHE, R. 1995. « The second demographic transition in Western countries : An interpretation », dans K. O. MASON et A. M. JENSEN, éd. *Gender and Family Change in Industrialized Countries*. Oxford, Clarendon Press, 17-62.
- LEVIN, I. 2004. « Living apart together : A new family form », *Current Sociology*, 52, 2 : 223-240.
- MACCOBY, E. E., et R. H. MNOOKIN, 1992. *Dividing the child : Social and legal dilemmas of custody*. Cambridge, MA, Harvard University Press, 369 p.
- MANNING, W., et P. SMOCK, 1999. « New families and nonresident father-child visitation », *Social Forces*, 78, 1 : 87-116.
- MARCIL-GRATTON, N., C. LE BOURDAIS et H. JUBY. 2003. « Être père au XXI^e siècle : vers une redéfinition du rôle des hommes auprès des enfants », dans V. PICHÉ et C. LE BOURDAIS, dir. *La démographie québécoise. Enjeux du XXI^e siècle*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 144-175.
- MARCIL-GRATTON, N., C. LE BOURDAIS et È. LAPIERRE-ADAMCYK, 2000. « The Implications of Parents' Conjugal Histories for Children », *Isuma. Canadian Journal of Policy research-Revue canadienne de recherche sur les politiques*, vol. 1, n^o 2 : 31-40 (disponible sur Internet en version française).
- MARTIN, V., et C. LE BOURDAIS. 2008. « Stepfamilies in Canada and Germany, a Comparison », dans W. BIEN et J. H. MARBACH, éd. *Familiale Beziehungen, Familienalltag und soziale Netzwerke* (Family relations, everyday life within families, and social networks). Frankfurt (Allemagne), VS-Verlag für Sozialwissenschaften, 241-278.
- MEULDERS-KLEIN, M.T., et I. THÉRY, dir. 1993. *Les recompositions familiales aujourd'hui*. Paris, Nathan, collection Essais & recherches, 350 p.
- MILAN, A., et A. PETERS. 2003. « Les couples qui vivent chacun chez soi », *Tendances sociales canadiennes*, 69 : 2-7.
- MORGAN, S. P., S. G. SANDERS et D. THOMAS. 2003. *Designing New Models for Explaining Family Change and Variation*. Proposition de recherche financée par le National Institute of Child Health and Human Development (NICHD), 96 p. [disponible sur le site : www.soc.duke.edu/~efc/].
- PÉRON, Y., et È. LAPIERRE-ADAMCYK. 1986. « Le cycle de la vie familiale comme cadre d'analyse de la statistique des familles », dans *Les Familles d'aujourd'hui*. Actes du Colloque de Genève organisé par l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Paris, 357364.
- PERON, Y., H. DESROSIERS, H. JUBY, È. LAPIERRE-ADAMCYK, C. LE BOURDAIS, N. MARCIL-GRATTON et J. MONGEAU. 1999. *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*. Ottawa, Statistique Canada, Catalogue no 96-321-MPF, 369 p.

- PILON, M., et K. VIGNIKIN, 2006. *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*. Paris, Édition des Archives contemporaines, 2006, 131 p.
- PITROU, A. 1987. « Dépérissement des solidarités familiales ? », *L'Année sociologique*, 37 : 207-224.
- QUÉNIART, A. 2002. « Les diverses expériences de désengagement paternel suite à une séparation conjugale ». Communication présentée au colloque *Séparation parentale : pour qui les gains ? Pour qui les pertes ?* dans le cadre du 70^e Congrès de l'ACFAS, Québec, 16 mai.
- ROMANIUC, A. 1984. *La fécondité au Canada : Croissance et déclin*. Statistique Canada, catalogue 91-524, 158 p.
- RYAN, R. M., A. KALIL et K. M. ZIOL-GUEST, 2008. « Longitudinal Patterns of Nonresident Fathers' Involvement : The Role of Ressources and Relations », *Journal of Marriage and Family*, 70, 4 : 962-977.
- SAINT-JACQUES, M.-C., D. TURCOTTE, S. DRAPEAU et R. CLOUTIER. 2004. *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 442 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2002. *La diversification de la vie conjugale au Canada*. Enquête sociale générale 2001, Catalogue 89-576-XIF, 12 p.
- STEWART, S. D. 2001. « Contemporary American stepparenthood : Integrating cohabiting and nonresident stepparents », *Population Research and Policy Review*, 20 : 345-364.
- STEWART, S. D. 2005. « Boundary ambiguity in stepfamilies », *Journal of Family Issues*, 26, 7 : 1002-1029.
- SWISS, L., et C. LE BOURDAIS. 2009. « Father-child contact after separation : The influence of living arrangements », *Journal of Family Issues*, 30, 5 : 623-652.
- THÉRY, I. 1987. « Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes », *L'Année sociologique*, 37 : 119-152.
- TOULEMON, L., et S. PENNEC. 2008. « Two-home family situations of children and adults in France and Australia : observation and consequences for describing family patterns ». Communication présentée à la *Population Association of America*, mars.
- TURCOTTE, P., et A. BÉLANGER. 1997. *The Dynamics of Formation and Dissolution of First Common-Law Unions in Canada*. Ottawa, Statistique Canada, Série des documents de travail.
- VAN DE KAA, D. J. 1987. « Europe's second demographic transition », *Population Bulletin*, 42, 1 : 1-58.
- VILLENEUVE-GOKALP, C. 1997. « Vivre en couple chacun chez soi », *Population*, 52, 5 : 1059-1081.

ANNEXE

TABLEAU A Distance entre la résidence du parent non résident et l'enfant, selon le critère d'identification de la famille et le type de famille

Critère d'identification de la famille	Type de famille	Répondant	Distance entre le parent non résident et l'enfant				N ^a
			0-9 km	10-49 km	50 + km	Total	
1. Critère résidentiel habituel : enfant biologique du répondant vit dans le ménage, à plein temps	Monoparentale-père	Père	45	29	27	100	102
	Recomposée-belle-mère	Père	40	17	43	100	26
	Monoparentale-mère	Mère	44	24	32	100	747
	Recomposée-beau-père	Mère	32	26	43	100	223
	Total		41	25	34	100	1098
2. Critère résidentiel adapté : enfant biologique du répondant vit dans le ménage, à temps partiel (qu'il ait été présent ou non au moment de l'enquête)	Monoparentale-père	Père	62	22	15	100	151
	Recomposée-belle-mère	Père	43	37	20	100	71
	Monoparentale-mère	Mère	66	22	12	100	116
	Recomposée-beau-père	Mère	33	43	24	100	35
	Total		57	27	16	100	373
3. Critère du réseau extra-résidentiel : enfant biologique du répondant ne vit pas dans le ménage	Monoparentale-père	Père	43	19	38	100	237
	Recomposée-belle-mère	Père	28	15	56	100	129
	Monoparentale-mère	Mère	33	11	56	100	31
	Recomposée-beau-père	Mère	40	25	35	100	26
	Total		38	18	45	100	423

Source : compilation réalisée à partir de Statistique Canada, Enquête sociale générale 2001. Ce tableau correspond au tableau 16 du rapport Lapierre-Adamcyk et Le Bourdais, 2008.

^a Effectifs non pondérés.

TABLEAU B Fréquence des contacts entre le parent non résidant et l'enfant, selon le critère d'identification de la famille et le type de famille

Critère d'identification de la famille	Type de famille	Répondant	Temps passé avec le parent non résidant						N	% Contacts indirects : au moins 1 fois/sem.	N ^a
			Aucun	Moins d'une fois/mois	Une fois/mois à moins de la moitié	Moitié du temps et +	Total				
1. Critère résidentiel habituel : enfant biologique du répondant vit dans le ménage, à plein temps	Monoparentale-père	Père	8	16	60	15	100	94	64	99	
	Recomposée-belle-mère	Père	19	20	62		100	27	50	29	
	Monoparentale-mère	Mère	27	14	47	11	100	728	46	781	
	Recomposée-beau-père	Mère	29	22	43	5	100	242	30	247	
	Total		26	16	48	10	100	1091	45	1156	
2. Critère résidentiel adapté : enfant biologique du répondant vit dans le ménage, à temps partiel (qu'il ait été présent ou non au moment de l'enquête)	Monoparentale-père	Père			10	90	100	113	84	129	
	Recomposée-belle-mère	Père			6	94	100	51	78	54	
	Monoparentale-mère	Mère			40	60	100	79	71	114	
	Recomposée-beau-père	Mère			38	62	100	30	63	32	
	Total				20	80	100	273	77	329	
3. Critère du réseau extra-résidentiel : enfant biologique du répondant ne vit pas dans le ménage	Monoparentale-père	Père	15	13	62	10	100	238	68	260	
	Recomposée-belle-mère	Père	25	14	58	3	100	144	54	152	
	Monoparentale-mère	Mère	27	8	39	26	100	58	66	62	
	Recomposée-beau-père	Mère	13	27	40	21	100	46	64	50	
	Total		19	14	56	11	100	486	63	524	

Source : compilation réalisée à partir de Statistique Canada, Enquête sociale générale 2001. Ce tableau correspond au tableau 17 du rapport Lapierre-Adamcyk et Le Bourdais, 2008.

^a Effectifs non pondérés.

TABLEAU C Pourcentage de parents non résidants qui contribuent au soutien financier de leur enfant, selon le critère d'identification de la famille et le type de famille

Critère d'identification de la famille	Type de famille	Répondant	% qui contribuent au soutien financier	N ^a
1. Critère résidentiel habituel : enfant biologique du répondant vit dans le ménage, à plein temps	Monoparentale-père	Père	24	102
	Recomposée-belle-mère	Père	14	28
	Monoparentale-mère	Mère	55	795
	Recomposée-beau-père	Mère	53	244
	Total		50	1169
2. Critère résidentiel adapté : enfant biologique du répondant vit dans le ménage, à temps partiel (qu'il ait été présent ou non au moment de l'enquête)	Monoparentale-père	Père	65	148
	Recomposée-belle-mère	Père	63	65
	Monoparentale-mère	Mère	71	115
	Recomposée-beau-père	Mère	66	37
	Total		66	365
3. Critère du réseau extra-résidentiel : enfant biologique du répondant ne vit pas dans le ménage	Monoparentale-père	Père	80	261
	Recomposée-belle-mère	Père	80	151
	Monoparentale-mère	Mère	35	62
	Recomposée-beau-père	Mère	38	50
	Total		72	524

Source : compilation réalisée à partir de Statistique Canada, Enquête sociale générale 2001. Ce tableau correspond au tableau 18 du rapport Lapierre-Adamcyk et Le Bourdais, 2008.

^a Effectifs non pondérés.

ABSTRACT

Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK, Céline LE BOURDAIS and Valérie MARTIN

Families and extra-residential family network: an examination of the limits of the statistical definition of the family

Lone-parenthood and step-parenthood are now part of contemporary family life. In this context, separated parents often do not live on a daily basis with their children, while still assuming rights and responsibilities towards them. The maintenance of these parent-children relationships questions the relevance of the traditional definition of the family based on co-residence. An analysis of the 2001 General Social Survey conducted by Statistics Canada shows a 13 % increase in the number of households that include children aged less than 18 years, when taking into account the extra-residential family network. Verifying the existence of concrete relationships between family members who are not living together proves, however, to be difficult, because of the divergent perceptions of parents depending on whether or not they live with their children, and of the problems associated with reaching a representative sample of non-residing parents.